



Demande d'admission 2017/2018 à la formation à l'habilitation de l'architecte diplômé d'Etat à l'exercice de la maîtrise d'œuvre en son nom propre (HMONP)

Validation des acquis

DATE LIMITE IMPÉRATIVE DE DÉPÔT DU DOSSIER : 6 SEPTEMBRE 2017
Aucun complément ne sera accepté après la date limite de remise du dossier.

- La demande de validation des acquis est recevable lorsque le temps d'expérience professionnelle est de **trois ans minimum à temps plein**, avant ou après le DEA, passé en agence d'architecture dans une activité avérée de maîtrise d'œuvre dans une ou plusieurs structures, **à l'exception des stages obligatoires effectués dans le cadre des études d'architecture**. Les structures peuvent également être des agences d'urbanisme dès l'instant où ces structures font de la maîtrise d'œuvre et sont inscrites à l'Ordre des architectes français et qui ont en leur sein un architecte inscrit à l'Ordre des architectes français ayant au moins 5 années de pratique de la maîtrise d'œuvre.
- Une expérience à l'étranger pourra être prise en compte dans **la limite de 18 mois maximum. Le statut d'auto-entrepreneur n'est pas autorisé.**
- **La commission d'évaluation auditionnera le candidat.**

Madame Mademoiselle Monsieur

Nom : _____

Nom marital : _____

Prénom : _____

Nationalité : _____

Date de naissance : _____ Ville : _____

Adresse : _____

Téléphone : _____

Mail (obligatoire) : _____

- **L'attention des candidats est attirée sur l'importance de ce dossier dont la rédaction permet à la commission d'évaluer les acquis dans les trois domaines spécifiques de la formation : les responsabilités personnelles du maître d'œuvre, l'économie du projet et les réglementations, les normes et les usages.**
- **Vous trouverez sur le site de l'école : le guide HMONP, le protocole VAP et son annexe (document unique), le carnet de suivi thématique ainsi que tout document pouvant vous être utile**

ETUDES

- Diplôme d'Etat d'Architecte obtenu le : _____

A l'école nationale supérieure d'architecture de : _____

N° étudiant : _____

- Autres titres admis en dispense ou en équivalence :

Intitulé du titre ou diplôme : _____

Obtenu le : _____ délivré par : _____

Ville _____ Pays _____

Pour vérifier l'équivalence d'un diplôme étranger : <http://www.architectes.org/exercer-en-france-et-l-etranger>

SITUATION PROFESSIONNELLE ACTUELLE :

Êtes-vous actuellement salarié(e) ? Oui Non (préciser) _____

Si oui, quel est le nom de l'entreprise ou établissement ? _____

Adresse _____

Téléphone : _____

Nature du contrat : _____

VOUS DEVREZ EGALEMENT REMETTRE UN DOSSIER RELIE EN 11 EXEMPLAIRES COMPRENANT :

- 1) Un CV **détaillé** avec photo ;
- 2) Une lettre de motivation à l'accès en formation à l'HMONP par la voie de la validation des acquis explicitant le projet professionnel, les objectifs et le délai prévu ;
- 3) Bilan de l'expérience professionnelle (voir fiche jointe)
- 4) Synthèse des compétences et qualités professionnelles et personnelles (voir fiche jointe)
- 5) Protocole VAP (**la désignation d'un directeur d'études est obligatoire**)
- 6) Pièces annexes : en 1 exemplaire
 - Photocopie de la carte nationale d'identité (ou du passeport)
 - Photocopie du diplôme d'Etat d'architecte (ou attestation si récemment diplômé) ou du diplôme admis en équivalence et sa traduction en français.
 - Un chèque de 37 euros à l'ordre de : Régie de recettes ENSA-Marseille

Je soussigné(e) _____ certifie l'exactitude des renseignements et des documents fournis dans ce dossier.

Fait à _____, le _____

Signature

Attention la date limite de dépôt du dossier étant fixée au 6 septembre, merci de l'envoyer un peu avant cette date afin qu'il arrive dans les temps – vous pouvez également venir le déposer en mains propres à l'adresse suivante :

ENSA-Marseille
HMONP – Catherine Pentecôte
184 avenue de Luminy
13288 Marseille cedex 9

Bilan de votre expérience professionnelle

Vous avez travaillé dans une structure exerçant des activités de maîtrise d'œuvre architecturale et urbaine sur une période de trois ans à temps plein minimum avant ou après le DEA à l'exception des stages obligatoires effectués dans le cadre des études d'architecture :

Total de l'expérience \geq 3 ans (préciser en année/mois) :	
Expérience à l'étranger (dans la limite de 18 mois maxi) :	

Présentez ci-dessous le détail de votre expérience professionnelle par ordre chronologique.

➤ **Pour chaque emploi, joindre en annexe l'attestation de l'employeur précisant les fonctions exercées ou attestation d'activités professionnelles et copie du contrat de travail**

Vous pouvez dupliquer cette page si vous avez eu plusieurs employeurs mais synthétiser à chaque fois l'expérience acquise chez un employeur sur une seule page :

Employeur	Nom de l'entreprise :
Période	De (mois/année) à (mois/année)
Présentation de la structure	Domaine d'intervention : Taille de l'entreprise : Inscrit à l'Ordre des architectes : <input type="checkbox"/> Oui (joindre justificatif) <input type="checkbox"/> Non
Niveau de responsabilité	Sur une échelle de 1 à 5 (la valeur 5 étant la plus élevée) cocher celle qui correspond à votre niveau <input type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3 <input type="checkbox"/> 4 <input type="checkbox"/> 5
Position dans l'entreprise	Poste occupé et coefficient :
Descriptif du poste	Principales missions : - - - Domaines d'intervention :

➤ **Vous pouvez illustrer vos propos d'exemples de projets ou autres documents de votre propre production en format A4**

Synthèse de vos compétences et qualités professionnelles et personnelles

Au regard de vos acquis de l'expérience et des trois domaines spécifiques de la formation HMONP présentées ci-dessous (en référence à l'arrêté du 10 avril 2007), synthétiser vos compétences et vos qualités professionnelles et personnelles en précisant le projet ou le contexte dans lequel vous avez su les mobiliser :

Le jury se réserve le droit de vérifier auprès des employeurs de la véracité des compétences avancées par l'intéressé(e).

Domaines spécifiques HMONP	Vos compétences (savoir-faire) et qualités professionnelles (savoir être)
Responsabilités personnelles de maître d'œuvre	
Economie du projet	
Réglementation, normes constructives et usages	

